

« Dispute Boards » : devenez un candidat-membre agréé

Adoptez la « Best for Project Attitude » et économisez beaucoup d'argent !

Comment un gouvernement ou un maître d'ouvrage peut-il, lors de la réalisation d'un projet à long terme, réussir à garantir le respect du délai de mise en œuvre tout en maintenant autant que possible le coût contractuel ?

Comment un entrepreneur peut-il s'assurer que les travaux réalisés sont correctement rémunérés si des modifications sont imposées pendant la mise en œuvre ou lorsque des circonstances imprévues sont constatées ?

La réponse à ces deux questions est de prévoir un Dispute Board ou Comité de Règlement des Différends (CRD) dans l'appel d'offres, dans les conditions contractuelles générales du cahier des charges.

La méthode Dispute Board est utilisée depuis plus de cinquante ans aux États-Unis avec beaucoup de succès et est désormais également prévue systématiquement pour les projets internationaux financés par la Banque mondiale et les BMD ou « banques multilatérales de développement ».

Les avantages reconnaissables du recours aux Dispute Boards sont un meilleur contrôle du coût total et le respect du délai de mise en œuvre, en tenant compte du cadre contractuel de qualité. De surcroît, et surtout, la méthode de travail d'un Dispute Board conduit à la résolution précoce des problèmes qui surviennent pendant la mise en œuvre et donc à l'évitement des litiges. Les Dispute Boards réduisent le phénomène bien connu à la fin d'un projet, à savoir les réclamations et les règlements, qui entraînent des procédures longues et des coûts élevés, en particulier lorsque ces litiges sont portés devant les tribunaux ou réglés par voie d'arbitrage. Un Dispute Board fournit donc une solution « en temps réel » aux litiges.

En plus de l'introduction aux principes et méthodes de travail des Dispute Boards, pertinents pour toutes les parties, cette formation s'adresse aux ingénieurs et aux juristes souhaitant faire partie de Dispute Boards dans lesquels seuls des experts techniques et des juristes siègent. La formation DRBF est considérée comme une condition essentielle pour être repris comme candidat au Dispute Board par les parties qui désignent les membres, et les participants seront inclus dans la liste qui sera publiée sur le site web de [ie-net.ingenieursvereniging](http://ie-net.ingenieursvereniging.nl).